

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2024 A 19 HEURES 30**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre-Alain, RIMBOUD Bruno, ROMANET Joël
Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, ROMANET Marie-Aline

ABSENT(E) S : BERNARDON Paulin

EXCUSE(E) S : BOURGEOIS Catherine, MONTMAYEUR Boris, TABRAN Floriane

SECRETAIRES : ROMANET Marie-Aline

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 15 juillet 2024.

Mme la Maire et l'ensemble des élus présentent leurs condoléances à la famille de Mme Ducruet Nicole ainsi qu'à la famille de Mme Marquis Michèle.

L'ensemble du conseil municipal présente leurs félicitations aux parents de Markus Gautheron Marchant.

DOSSIERS D'URBANISME

Le dossier ci-dessous est en étude par le service ADS-APTV :

- **VIVET Joelle** : DP pour l'installation d'un rucher sur la parcelle ZE 10 située au Grand Pré. La mairie ne connaissant pas la réglementation en matière de bâtiment agricole, ce dossier a été transmis à l'ADS.

Après étude par la commission communale d'urbanisme, ces dossiers ont reçu un avis favorable :

- **CRANCE Damien** : DP pour le changement des fenêtres et l'ouverture d'une fenêtre en porte fenêtre sur la parcelle cadastrée Q 1157 située 703 route de Notre Dame du Pré.
- **COINDET Marc** : DP pour l'agrandissement de l'ouverture du garage et le changement de la porte de garage sur la parcelle cadastrée ZN 228 située 79 rue de la mairie.
- **POURCEL Félix** : DP pour la pose d'une pergola sur la terrasse existante sur la parcelle ZA 164 située 11 impasse du Char.
- **PORTIGLIATTI Philippe** : DP pour l'isolation extérieur avec crépis beige du bâtiment situé sur la parcelle Q 1251, 439 route de Notre Dame du Pré.
- **DESAEGHER Bernard** : DP pour la réfection de la toiture et la pose de deux velux sur la parcelle Q 1248 située 34 chemin de Chantemerle.
- **TUPIN Michel** : DP pour la suppression d'une porte d'entrée et du palier sur la parcelle ZN 644 située 82 quartier des Garons.

Après étude par le service ADS-APTV, ces dossiers ont reçu un avis favorable :

- **OGDEN Ian** : PC pour le réaménagement (reconstruction) du bâtiment cadastré ZN 548, 159 route du village.

APPROBATION COUPES DE BOIS 2025 ET DESIGNATION DES GARANTS

Madame la Maire donne lecture de la proposition de coupes de bois pour l'année 2025 proposée par l'ONF.

Cette proposition porte pour une vente de 3 parcelles avec mise en concurrence de 501 m³ en volume présumé sur la parcelle n° 12, 1 692 m³ sur la parcelle n°15 et 750 m³ sur la parcelle n°19.

D'autre part, il convient de désigner les garants de la forêt qui ont pour mission d'assurer la bonne exploitation des bois lors de délivrance de bois sur pied. Mrs ROMANET Joel, MONTMAYEUR Boris et Mme TABRAN Floriane ont été désignés en qualité de garants. Les membres acceptent à l'unanimité cette proposition.

Délibération n° 2024.28

REITERATION DU BAIL COMMERCIAL DE L'ENSEIGNE MULTISERVICE LA FRUITIERE, NOUVELLE CONVENTION DE JOUISSANCE D'UNE LICENCE IV ET NOUVELLE CONVENTION DE PRET A COMMODAT DE MATERIEL

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que depuis le 25 avril 2016, le fonds de commerce de l'auberge La Fruitière est exploité par la SARL NOTRE DAME DU PRE suivant un bail commercial. Que ses co-gérants, Mr et Mme GUETTE Grégory et Galina ont décidé de vendre ce fonds de commerce à Mr BARILLET Willi et Mme CHEVALLIER Carole agissant personnellement et au nom et pour le compte de toute personne morale qu'il entend se substituer à compter de novembre 2024.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité, conviennent qu'il faut faire perdurer ce commerce et décide de renouveler le bail commercial avec Mr BARILLET Willi et Mme CHEVALLIER Carole ou toute personne morale qu'il entend se substituer.

Il a donc été décidé de mettre à disposition de l'exploitant à compter du 15.11.2024, date de la cession :

- Les locaux situés 7 passage du four, par bail commercial conférant la propriété commerciale à l'exploitant*
- La licence d'exploitation de débit de boisson et spiritueux de 4eme catégorie qui demeurera attachée au fonds de commerce du multi-service de l'exploitant, par le biais d'une convention de jouissance d'une licence IV sur neufs ans, renouvelable par tacite reconduction.*
- Le matériel professionnel et commercial installé dans les lieux exploités, qui demeurera également attaché à l'exploitation de ce fonds de commerce par le biais d'une convention de prêt à commodats de matériels.*

Madame la Maire expose au conseil municipal :

- Que la réitération du bail commercial portant sur le fonds de commerce soit conclue aux charges et conditions du projet qui lui a été communiqué par Me FEIGE JEZEQUEL Etienne, Notaire à AIME, 644 route de la Fortune et moyennant un loyer mensuel hors taxe et hors charges de 939.14 euros, révisable annuellement ;*
- Que la cession de la jouissance de la licence de débit de boissons soit conclue aux charges et conditions du projet qui lui a été communiqué par le même notaire, et moyennant une redevance annuelle hors taxe de 714.08 euros, révisable annuellement ;*
- Que le prêt à usage de matériel professionnel et commercial détaillé et estimé dans le projet qui lui a été également communiqué par le même notaire, soit conclu gratuitement aux charges et conditions contenus dans ce projet.*
- Que soit inclus au bail commercial l'installation d'un compteur de calories pour la répartition du fioul entre les gérants pour le restaurant et l'appartement et la commune pour la salle polyvalente et les WC publics.*
- Que le dépôt de garantie d'un mois de loyer passe à deux mois.*
- Que soient indiquées les plages horaires d'ouverture à respecter (ouverture 5 jours sur 7) dans une clause résolutoire et de respecter les horaires annoncés.*

- *Qu'un dépôt de garantie en cas de casse soit intégré au prêt de matériel et que les contrôles réglementaires du matériel appartenant à la mairie soient fournis.*

Le conseil municipal approuve les projets de réitération du bail commercial, de la nouvelle convention de la jouissance de la licence de débit de boissons portant sur la licence IV et de la nouvelle convention de prêt à commodat de matériels.

Délibération n°2024.29

ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • LA LIGUE CONTRE CANCER | 70 € |
| • RESTO DU CŒUR MOUTIERS | 70 € |
| • LES AMIS DES CORDELIERS | 70 € |
| • AMICALE SAPEURS POMPIERS NDPRE | 100 € |
| • ASS ANCIENS COMBATTANTS NDPRE | 100 € |
| • LA BANQUE ALIMENTAIRE | 70 € |
| • AFM Téléthon | 70 € |
| • APEDYS SAVOIE | 70 € |
| • ACCA de Notre Dame du Pré | 200 € |
| • Amicale DON DU SANG MOUTIERS | 70€ |
| • Club ROLLER HOCKEY POMBLIERE | 70€ |

Délibération n° 2024.30

QUESTIONS DIVERSES

- *Maison Forestière : les locataires de la maison forestière avaient fait une demande en mairie pour pouvoir occuper l'espace des combles, qui ne sont actuellement pas compris dans le bail de location. Les élus ont accepté cette demande contre une augmentation du loyer de 100€. Les locataires ont finalement décidé de revenir sur leur demande et de ne pas occuper l'espace des combles. Cela fera l'occasion pour la commune d'isoler cette partie du bâtiment pour un meilleur confort et gain d'énergie en matière de chauffage.*
- *Commission tourisme : suite à la décision de fermeture de la station de ski, Mme la Maire souhaitait ouvrir la commission tourisme, composée d'élus, aux habitants volontaires, dont le rôle sera de proposer de nouvelles idées pour que notre village reste attractif. Des personnes désireuses de s'investir se sont fait connaître en mairie. Il convient maintenant de fixer une date pour réunir les membres de cette commission et les habitants. La date retenue est le **06 novembre à 19h00 en mairie.***
- *Investissements 2025 : La fin d'année approchant à grand pas, il est temps de réfléchir à plusieurs projets d'investissement de la commune pour l'année 2025 afin de demander les subventions associées. (Le poêle à granules acheté cette année et installé dans un appartement aux Plaines est très apprécié de ses locataires). Les élus souhaitent se renseigner sur le fait d'installer des radars pédagogiques dans le village.*
- *Règlement cimetière : beaucoup de demande d'inhumation et d'achat de concessions de cimetière proviennent d'habitants de résidences secondaires. La commune souhaite avoir une réflexion sur le fait de rédiger un règlement du cimetière.*

- Exercice MSSA : L'exercice prévu initialement en septembre 2023 puis décalé en février 2024 puis en mars, est de nouveau programmé pour le **mardi 15 octobre**. Cet exercice de sécurité civile mettra en scène un incident sur l'usine MSSA qui se déroulera sur les communes de Pomblière Saint-Marcel, Moûtiers et Notre Dame du Pré. Dans le cadre de cet exercice impliquant la population, vous serez invités à participer en vous mettant à l'abri et en respectant les coupures de circulation mises en place. Des informations complémentaires vous seront communiquées quelques jours avant l'exercice.
- Bilan PLU : suite à la rencontre des architectes conseils nous signalant que notre PLU était trop « léger », Mme la Maire a contacté Mr Cecillon de l'Agate qui indique qu'il faut être très prudent sur le fait de modifier notre PLU et introduire trop de contraintes. Nous devons réaliser le bilan des 6 ans du PLU et pourrons donc modifier quelques petits éléments à ce moment-là.
- What'app covoiturage : la mairie souhaite qu'un groupe via l'application mobile What's app soit créé afin de faciliter les transports des habitants. Un groupe « covoiturage » pourrait être créé pour que les habitants indiquent leurs demandes et disponibilités. Les personnes intéressées peuvent communiquer leur numéro de téléphone en mairie afin de les ajouter au groupe.
- Subvention pour l'Auberge : les nouveaux gérants de l'auberge La Fruitière ont fait une demande de subvention à la Région dans le but d'obtenir le soutien financier pour leur installation dans l'unique commerce du village. La Région peut participer à hauteur de 20%, à condition que la commune participe à hauteur de 10% minimum. Les élus ont étudié les devis de travaux et d'achat de matériels transmis par les futurs gérants. Les élus décident de participer à hauteur de 7 800€ sur la totalité des devis (environ 30%). Ce qui représente l'achat d'une cellule de refroidissement, d'une machine de mise sous vide et une participation pour les travaux de création d'un passe plat. En sachant que les machines seront intégrées dans le prêt à usage et appartiendront donc à la commune.
- Dégâts sangliers : la commune va alerter la société de chasse des dégâts des sangliers aux Plaines afin d'essayer de trouver une solution.
- Octobre Rose : les sapeurs-pompiers du village participeront le samedi 19 octobre à la « Rando Rose » en coordination avec l'ensemble des sapeurs-pompiers du département. Cette opération consiste à illuminer près de 40 sommets dans le département, ayant pour objectif de récolter des fonds pour la lutte contre le cancer du sein. Une vente d'écussons aura lieu aux Plaines en début d'après midi à la salle polyvalente et près de l'auberge à 19h00 au chef-lieu. Avant d'illuminer le rocher du Glaisy à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie.